

53 - Expérimentation de la collecte par internet pour le recensement de la population 2013 - Conventionnement avec l'INSEE

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Chaque année, une enquête de recensement est organisée par la Mairie et l'INSEE dans les communes de 10 000 habitants ou plus, auprès d'un échantillon de 8 % de leur population.

Les réponses à celle-ci sont essentielles pour aider élus et services municipaux à mieux répondre aux besoins, que ce soit en matière de crèches, d'hôpitaux, de pharmacies, de logements, de transports publics, de rénovation de quartiers, d'infrastructures sportives, etc.

Pour 2013, la Ville de Besançon réalisera donc, du 17 janvier au 23 février, une enquête de recensement de la population en collaboration avec l'INSEE.

L'INSEE s'est engagé dans un processus de modernisation de la collecte du recensement.

Cette modernisation vise à proposer aux citoyens qui le souhaitent de se faire recenser par Internet.

Par ailleurs, un nouvel outil de suivi de la collecte, accessible uniquement par Internet, commun à l'INSEE et aux communes, sera mis à disposition. Simple et convivial, il permettra à la Ville de connaître le nombre de personnes recensées, en distinguant les réponses par Internet. Il facilitera le travail d'organisation et de suivi de l'enquête.

Une première expérimentation de cette modernisation a été organisée lors de la collecte de 2012 dans un petit nombre de communes. Ce test s'est avéré très positif.

Un nouveau test sera mis en place en 2013 auprès de nouvelles communes (en général une commune de moins de 10 000 habitants et une de plus de 10 000 habitants) dans chaque région de métropole. La Ville de Besançon n'avait pas pu être retenue pour le test de 2012 mais souhaite participer à cette expérimentation pendant la campagne 2013 du recensement de la population.

L'INSEE s'engage à soutenir spécifiquement ces communes lors des opérations de recensement afin que la qualité de la collecte, et donc des résultats du recensement, ne puisse en aucun cas en être affectée.

L'INSEE sollicite la signature d'une convention pour la participation de la Ville de Besançon à cette expérimentation.

Aussi est-il proposé de mettre en place cette convention pour l'année 2013.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur la convention avec l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques), fixant les modalités de collaboration dans le cadre de l'expérimentation de la collecte du recensement par internet.

- autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer cette convention et tous autres documents relatifs à ce dossier.

«**M. LE MAIRE** : Là encore c'est une convention avec l'INSEE. Est-ce qu'il y a des remarques ? C'est adopté.

Je voulais vous conseiller de la lecture. Je ne rouvrirai pas le débat mais M. ROSSELOT va dire qu'on va dans ce sens mais je vous invite à regarder l'édition 2012 de novembre de l'Express national sur les 50 villes où il fait bon vivre, je vous ai parlé de l'Expansion, Besançon au classement général dans les villes où il fait bon vivre, dans cette ville si mal gérée, avec une si mauvaise équipe municipale, un si mauvais Maire, de si mauvais Adjoints, est 3^{ème} au classement général devant beaucoup de grandes villes de la région et 1^{ère} entre autres au niveau de la famille, 2^{ème} au niveau de la culture, par contre 19^{ème} au niveau de la météo, ça c'est sûr, mais la météo le Maire n'y peut pas grand chose donc je vous invite à vous plonger dans l'Express.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 28 septembre 2012.